

ELITES ET CRISES DE LEGITIMITE DANS LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES DE LA GRANDE ZONE FORESTIERE DU CAMEROUN

Achille Emile Leger ELOUNA,

*Doctorant Ph/D en Histoire politique et des Relations Internationales,
Université de Yaoundé 1, Cameroun
claudemadiba553@gmail.com*

Résumé

Les chefferies traditionnelles dans les sociétés lignagères de la grande zone forestière du Cameroun soulèvent les passions les plus ardues et entraînent les convoitises et les batailles les plus inimaginables de la part des élites. Pourtant, il y a quelques décennies, elles étaient considérées comme des simples vestiges, une parenthèse que la colonisation avait ouverte et refermée. L'autorité traditionnelle est donc aujourd'hui envahie par des nouveaux acteurs (élites) issus des milieux politiques, administratifs, universitaires et d'affaire. Les gerces juridico-politiques, et structuro-fonctionnelles créés par la colonisation au sein des chefferies traditionnelles dans les sociétés jadis "acéphales" en générale, sont à n'en point douter les causes profondes de ce phénomène. Dès lors, notre réflexion sur cette thématique vise à problématiser de manière innovante les relations entre élites et chefferie traditionnelle dans la grande zone forestière en mettant à nu les jeux et les enjeux de cette irruption à forte coloration élitiste. De même, qu'elle s'évertue à décrire avec précision les phénomènes empiriques observés. Pour y arriver, cette étude opte pour une approche méthodologique historique, sociologique, anthropologique et même juridique se fondant par ce fait même, sur la nouvelle théorie critique d'Ulrich Beck, la théorie des dynamiques sociales de Georges Balandier, le constructivisme structuraliste de pierre Bourdieu et l'hypothèse inter-action. Elle a pour soupage une méthode duale : quantitative et qualitative. La collecte des sources documentaires, l'échantillonnage et les entretiens semi- directs, nous permettrons de faire une analyse diachronique et synchronique des rapports entre élite et chefferie traditionnelle dans les sociétés à pouvoir diffus de la grande zone forestière.

Mots clés : *Elite, Chefferie Traditionnelle, Crises de Légitimité*

Abstract

The traditional chiefdoms in the lineage societies of the great forest zone in Cameroon arouse the most arduous passions and lead to the most unimaginable covetousness and battles on the party of the elites. However, a few decades ago they were considered as vestiges, a parenthesis that colonization had opened and closed. Traditional authority is now being invaded by new actors from political, administrative, academic and business circles. The legal-political and structural-functional cracks created by colonization within traditional chiefdoms in formerly acephalous societies in general, are undoubtedly the root causes of this phenomenon. Thus, our reflection on the elites and the traditional chiefdoms in the great forest zone aims to describe with precision the empirical phenomena observed, to problematize in an innovative way the games and the stakes of irruption of the elite within the traditional chiefdoms, through the Ulrich Beck new critical theory, the theory social dynamics, structuralist constructivism and the inter-action

hypothesis, this study opts for a socio-historical and anthropological methodological approach. It has a dual method for soup: quantitative and qualitative. Which, through the collection of documentary sources, sampling and semi-direct interview, make it possible to make a diachronic and synchronic analysis of the relationship between the elites and the traditional chiefdoms in the modern society of the great forest zone.

Keywords: *Elite, Traditional Chiefdoms, Crises of Legitimacy*

Introduction

Depuis quelques années, on assiste à un retour intempestif de la part des élites nommées aux postes de respectabilité au sein du gouvernement. Le constat est sans appel, car, de façon générale et dans tous les coins du territoire national, les élites se ruent vers l'institution cheffale même dans les localités comme la Lékié où elle était déjà en déliquescence. Il en est ainsi depuis 1982. Car, à cette date, l'actuel Président de la République Paul Biya, lors de ses premières tournées en sa qualité de Chef de l'Etat, fut investi des pouvoirs traditionnels et élevé au rang de « *chef des chefs* ». Depuis lors, le Cameroun en général et la grande zone forestière en particulier, connaît une inflation exponentielle de grands commis de l'Etat chefs traditionnels. Dès lors, chaque homme d'affaire et autres hauts fonctionnaires, homme politique en voie de déclin cherche à tout prix à rebondir au village en s'emparant d'un siège cheffale ou à s'en faire tailler à sa mesure par l'autorité administrative compétente de son coin (R. Josèphe, 1986, p. 57). D'ailleurs, la télévision nationale et les autres médias diffusent les images où l'on découvre soudain des grands commis de l'Etat qui s'arrogent des titres de noblesse au sein de la chefferie de leur village, lorsqu'ils ne se vont pas carrément s'installer sur le trône (...) on les voit tous ou presque entrain d'exhiber sur les plateaux de télévision ou de radio leurs titres de noblesse ancestrale (Nach Mback, 1990, p. 113). Cependant, le regain d'intérêt observé autour des chefferies traditionnelles est de nature à encourager. Mais, ce regain inquiète d'autant plus la pensée qu'il suscite des interrogations et ne saurait laisser le chercheur indifférent. Dès lors, il convient de rester circonspect. Car, En occultant la réalité, il soulève en filigrane le problème du fil d'attache dynastique antécédent et celui de la légitimité qui donne à ces néo-notables le droit d'arbore le titre de chef traditionnel (T. Mouctar et G. L. Taguem Fah, 2007, p. 104). Bien plus, en s'appuyant sur certaines informations recueillies dans certaines chefferies de la grande zone forestière, l'on se rend compte que les chefferies traditionnelles de cette aire géographique sont devenues des

véritables comptoirs marchands où s'opère la commercialisation des titres de noblesse en fonction du statut social, des affinités et de l'épaisseur du portefeuille. Dans cette situation, un brouillage s'est installé entre les populations et le pouvoir traditionnel depuis un certain temps. Conséquence, à l'heure où les discours montent en faveur de la décentralisation, la chefferie est de plus en plus effritée par les assauts parasitaires de nos élites avides du pouvoir.

Dès lors, le présent travail pose la question de savoir : qu'au regard du changement des paradigmes et du caractère sacré du mode d'accession au prône dans les chefferies traditionnelles africaines en générale et dans les sociétés patrilineaires de la grande zone forestière en particulier, comment comprendre les jeux et enjeux de l'irruption de l'élite au sein des chefferies traditionnelles dans ces sociétés à pouvoir diffus ? Pour essayer de répondre à cette question, cette étude va s'appesantir sur la présentation les fondements de l'invasion de la chefferie traditionnelle par les élites et sur les stratégies d'infiltration des élites au sein de ces mêmes chefferies traditionnelles.

1. Fondements de l'invasion de la chefferie par les élites

L'invasion qui affecte aujourd'hui les chefferies traditionnelles est à inscrire dans les projets de réformes animés par le vent des libéralisations et de démocratisation soufflée au tournant des années 1990 sous les auspices des bailleurs de fonds et des institutions internationales. Ces fondements politiques ce sont vus renforcer par les ambitions personnelles de ceux qui envahissent aujourd'hui l'espace cheffal. Cet état de choses, qui a fortement marqué les sociétés africaines en général, a fait émerger aux cotés de l'Etat un autre type d'acteur en charge du développement. Qu'il s'agisse des collectivités territoriales décentralisées ou des chefferies traditionnelles, les élites issus des milieux politique, administratif, universitaires et d'affaires s'infiltrèrent même dans les cellules insoupçonnées de la société au nom de la démocratie en brandissant les tares de l'Etat africain telles que son hyper centralité, la mal gouvernance et son refus à s'arrimer à la décentralisation dans les politiques internes. (L. Sindjoun, 2002, p. 14). Tout ceci juste pour contrôler l'arène politique local et assouvir leurs ambitions.

1.1. Le contrôle du jeu politique local

Le local, mieux, les villages sont les lieux d'apprentissage du pouvoir et de politisation à travers la construction des marchés politiques périphériques. Ce processus se fait à travers le jeu des élites qui confèrent à l'arène politique rurale une « *épaisseur symbolique* » et forte (L. Sindjoun, 2002, p. 14). Dès lors, la périphérie en tant que site pertinent d'observation de la vie politique au niveau « *micro* », permet de mieux contrôler le jeu politique. La chefferie se positionne dans cette arène comme une tour de contrôle dont l'importance stratégique n'est plus à démontrer. C'est donc ces enjeux stratégiques qui animent ceux qui s'intéressent actuellement à la chefferie traditionnelle dans nos villages. Car, qu'on le veuille ou non la chefferie traditionnelle est devenue un instrument stratégique pour le contrôle de la politique au niveau local. Le chef traditionnel, puisqu'il doit être informé sur tout ce qui se passe au village ou dans la communauté, devient un personnage important dans le biotope politique. Les élites ont donc récemment compris cela. C'est pourquoi, elles retournent dans leurs communautés pour s'emparer du siège cheffal.

Cette vision trouve un fondement surtout empirique dans la mesure où, dans certaines localités, la politique est largement dominée par les détenteurs du pouvoir traditionnel. Ceux-ci tissent les liens avec les leaders des partis politiques dominants ou enquête de notoriété nationale ou sont même issus de ces derniers (I. Mouiche, 2008, pp. 19-46). Dans une localité de la région du centre Cameroun par exemple, la politique était largement contrôlée jusqu'en 2016 par un chef traditionnel. Ce dernier était la tour centrale sans laquelle aucun leader politique ne pouvait prospérer dans son unité sociale de commandement sans sa complicité. En effet, sans être ostentatoire dans ses manières, cette élite traditionnelle était au centre de toute manœuvre politique souterraine. Il pouvait donc à cet effet, accorder ces grâces à tel ou tel candidat selon leurs affinités. Ainsi, veillait-il à ce que son choix soit toujours respecté.

A travers cette attitude, l'on comprend aisément le comportement des élites, lorsqu'elles actionnent le levier de la "source ancestrale" (chefferie traditionnelle) pour pouvoir bénéficier de l'électorat de leurs villages. Car, bénéficiant de l'électorat de son village confère selon Paul Abouna, une certaine aura en politique. Les exemples cités ci-dessus peuvent illustrer cet état de chose.

Dans les sociétés à pouvoir morcelé comme celles de la grande zone forestière, et en raison de leurs trajectoires et carrières professionnelles, les élites font d'office de figure du *big man*. Elles disposent de précieux instruments pour animer, activer et même moduler selon leurs visions le champ politique de leurs villages voire au-delà. C'est ainsi qu'à travers les championnats de vacances, les dons d'équipement qu'ils font aux jeunes, elles réussissent à influencer et à contrôler cette catégorie de la population qui constitue en fait pour elles un instrument de manipulation du marché politique local. La même stratégie est aussi valable pour les femmes. De ce fait, elles (les élites) parviennent à verrouiller la scène politique en monopolisant ces structures qui influent directement ou indirectement sur l'activité politique de leurs localités (J-F Médard, 1992, pp. 167-192). Il est donc clair que cet état de chose semble par ailleurs propice à la construction de l'hégémonie et de l'influence leur permettant de contrôler toute l'arène politique au niveau « *micro* ».

Eu égard de ce qui précède, il ressort de cette analyse que le contrôle des marchés politiques périphériques dans les sociétés lignagères de la grande zone forestière évolue de plus en plus sous l'influence plus ou moins accrue des chefs traditionnels. Les élites qui ont récemment compris cet enjeu, se mobilisent aussi de plus en plus pour intégrer les conseils de leurs chefferies quand elles ne sont pas elles-mêmes chefs traditionnels. Ainsi donc, le contrôle de la politique au niveau local amène les élites à reprendre les chefferies. Ce fondement tient aussi coextensivement, au désir de certaines élites à bénéficier d'un mandat électif, une fois à la tête d'une chefferie traditionnelle.

1.1.1. Le désir de certains acteurs de bénéficier d'un mandat électif

Le regain constaté aujourd'hui autour des chefferies traditionnelles est aussi lié au souci de certains leaders politiques, administratifs, intellectuels et d'affaire de s'emparer d'un mandat électif et assurer une bonne carrière. Le constat est devenu sans équivoque au cours des deux dernières décennies. L'une des raisons fondamentales est de prolonger l'expérience de vie professionnelle en bénéficiant d'un mandat électif. Au Cameroun, la commune et la région constituent les deux collectivités territoriales décentralisées consacrées par la constitution de 1996 et qui donnent sens au local. La réforme constitutionnelle de 1996 qui initie la décentralisation sur la base d'une

nomenclature communale et régionale s'est appuyée sur les béquilles du traditionnel. Ainsi, s'est-il constitué une nouvelle alliance entre l'Etat et le commandement traditionnel. La conséquence en est que : "La fonction de chef traditionnel devient la voie royale pour accéder au poste de maire ou de sénateur. Devenir maire ou sénateur pendant qu'on est en retraite ou en fonction et bénéficier par la suite d'un budget communal, des moyens de pression et de gestion, tel est la raison fondamentale qui justifie l'engouement collectif constaté aujourd'hui autour de la fonction de chef traditionnel" (H. Mbarga, 2016, p. 5)

Vue sous cet angle, la fonction de chef traditionnel devient plus luxurieuse qu'elle ne l'était à la veille de 1982. De plus en plus, elle est imbibée des ambitions politiques qu'administratives. La qualité de chef traditionnel est devenue la voie royale pour être sûr de bénéficier d'un mandat électif et d'entreprendre avec le maximum de sécurité une carrière politique rapide.

Sous ce prisme, Nombreux sont des hauts fonctionnaires de la République qui siègent au poste de maire ou de sénateur grâce aux privilèges et avantages que leur confèrent leurs bonnets de chef traditionnel. Il en est du Sénateur Jean Marie Mama ou du Conseiller municipal Kamgué Abé malgré les vellétés de contestations d'une bonne franche de la population observée autour de ce dernier. Dans de nombreux cas, les chefs coutumiers se font élire comme maire ou conseillers municipaux de leur commune ou encore comme sénateur de leur région (H. Mbarga, 2026, p.), bravant les scrupules de certains membres de leur entourage, pour qui le chef coutumier doit être au-dessus de la mêlée. La conséquence est que : ceux qui approuvent les candidatures de chefs traditionnels aux élections locales risquent d'aliéner la considération et le respect coutumier, c'est-à-dire la légitimité qui lui a permis de traverser avec un certain succès un siècle d'adversité coloniale et postcoloniale.

Mais c'est en vain que certains observateurs ont exigé que l'Etat interdise aux chefs coutumiers de se présenter aux élections, surtout locales. L'Etat lui-même étant finalement pris dans son piège de concubinage administratif avec le commandement traditionnel, c'est-à-dire, ne reconnaissant officiellement aucun statut au chef traditionnel, celui-ci est paradoxalement donc fondé à se prévaloir de ses droits de

citoyen c'est-à-dire être élu et assumer des fonctions publique (Ouédraogo, 2015, p. 13).

En l'état actuel des choses, aucune restriction n'est explicitement reconnue au chef traditionnel dans le cadre des élections locales ou régionales. Du coup, comme tout citoyen ordinaire, le chef traditionnel se trouve en droit de se présenter lui aussi sur la scène politique et discuter un mandat municipal, législatif ou sénatorial dans le cadre de l'administration des biens publiques. Ces mandats qui concernent les élus locaux procurent assurément des privilèges, des avantages qui constituent un enjeu substantiel (Nten Niate, 2015, p. 446).

De ce qui précède, force est de remarquer que les chefs traditionnels dans les sociétés traditionnelles des régions centre, Sud et Est, accèdent et cherchent à accéder aux fonctions politiques en bénéficiant d'un mandat électif. Ce désir de bénéficier d'un mandat électif est consécutif à la position actuelle de la chefferie traditionnelle. Car, cette position permet aux élites qui désirent ou qui sont à la tête des chefferies traditionnelles de contrôler également le jeu politique local afin de renforcer ou d'établir leur notoriété sur les plans communautaire, national voire international. Ainsi, en est-il du calcul politique observé autour de l'engouement qui cristallise aujourd'hui la chefferie traditionnelle dans les sociétés à pouvoir morcelé de la grande zone forestière. Cette cristallisation a aussi un fondement textuel.

1.1.2. La consécration de la chefferie traditionnelle par les textes

Jusqu'en 1996, la chefferie traditionnelle dans la région du Centre en général et dans la grande zone forestière en particulier se caractérisait par un statut juridique flou qui faisait d'elle un phénomène grotesque à la limite méprisée. La loi fondamentale du Cameroun du 18 janvier 1996 a, en partie, permis de lever cette équivoque en accordant au commandement traditionnel une consécration juridique de choix (S. Nten Niate, 2015, p. 446).

En effet, la raison fondamentale justificative et explicative est que la chefferie traditionnelle connaît une nouvelle genèse. Elle est aujourd'hui fille de la loi fondamentale, c'est-à-dire de la constitution. La loi N° 69-06 du 18 janvier 1996, portant révision de la constitution du 02 juin 1972 dans ses titres VI chapitre 11 sur le Sénat, et X sur les Collectivités Territoriales Décentralisées régénère le commandement

traditionnel. Ladite régénérescence est confirmée et renforcée par la loi N02004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.

La consécration juridique de la chefferie traditionnelle et la régénérescence qui en est consécutive, sont ainsi le fruit de deux principaux textes. La loi fondamentale du 18 janvier 1996 et la loi du 22 juillet 2004 sur la décentralisation. Le titre premier de la constitution actuelle énonce en effet dans son article premier alinéa 2 que la république reconnaît et protège les valeurs traditionnelles. Il s'agit en effet là d'une réelle volonté de l'Etat à légitimer le commandement traditionnel devant sa désacralisation amorcée depuis l'époque coloniale.

Dans le même sillage, le titre X de la constitution relatif aux collectivités territoriales décentralisées, fait du commandement traditionnel, la deuxième composante du Conseil régional après les délégués des départements. De là, il en ressort que la décentralisation est : "Une nouvelle conception de l'Etat, ouvrant la voie à une responsabilisation évidente du commandement traditionnel, vis-à-vis du développement local" (S. Nten Niate, 2015, p. 425). . En ce sens, Elle recrée et renforce l'autorité locale, laquelle est représentée par un chef traditionnel ; celui-ci devient par conséquent la plaque tournante des actions d'impulsion locale (D. Toukam, 2010, p. 14). La décentralisation semble recréer une forme de gouvernance qui existait déjà dans la partie du Cameroun occidentale entre 1920 et 1930 à savoir : les natives autorités. Ces natives autorités étaient chargées d'enregistrer les naissances dans les villages et de diligenter les projets d'intérêt communautaire d'envergure. Bref, ils exécutaient tout ce qui est du devoir des collectivités territoriales décentralisées dans la gouvernance politique actuelle du Cameroun. Le mécanisme de la décentralisation amorcé et exigé de l'extérieur par les institutions internationales rejoint cette logique. Elle est récupérée et cristallisée par le texte fondamental de 1996 et la loi sur l'orientation de la décentralisation de 2004 (S. Nten Niate, 2015, p. 425).

La loi sur l'orientation de la décentralisation de 2004 va réitérer cette volonté de l'Etat à partager le pouvoir avec les instances locales traditionnelles. Comme le souligne si bien Nten Niate, la loi fondamentale de 1996 et son corollaire de 2004 sur la décentralisation apportent un nouveau sens de l'Etat qui répond aux exigences locales des citoyens, aux besoins de proximité démocratique et d'autonomie locale :

vision et conception plus moderne de l'Etat, la décentralisation le rend désormais médiateur, comptable de la légalité et, plus lisible. L'existence des affaires dites locales en est le fondement. (S. Nten Niate, 2015, p. 424). Cette situation est aussi à la fondation même d'un certain nombre de stratégies sur lesquelles s'appuient les élites pour s'infiltrer dans le giron des institutions traditionnelles. C'est ailleurs elles qui favorisent toutes ces réformes

2. Stratégies d'infiltration des élites au sein des chefferies traditionnelles

La renaissance, mieux la reviviscence et le regain d'engouement que connaissent les chefferies traditionnelles aujourd'hui particulièrement, s'adosent sur les stratégies qui favorisent l'intrusion d'une catégorie *sui generis* de nouveaux acteurs dans le biotope cheffale.

2.1. La stratégie de démocratisation et de désaffiliation

L'avènement des démocraties avec leurs formes de déclinaison (décentralisation, bonne gouvernance, etc.) ont donné la possibilité à divers acteurs de mettre sur pied des stratégies en vue d'une métamorphose structurelle et fonctionnelle des chefferies traditionnelles. La démocratie comme « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple » selon la définition d'Abraham Lincoln¹ a été déportée et appliquée dans le domaine du commandement villageois parfois même au détriment de son sens originel. La question fondamentale qui s'est posée était celle de savoir quel visage doit revêtir la bataille démocratique, au regard de l'espace particulier que constitue la chefferie traditionnelle et de la situation singulière du chef ? Au nom de la démocratie en réalité, les chefferies traditionnelles ont perdu de leur substance ancestrale, filiale et légitime. On a vu au cours de ces dernières années introniser des chefs et des notables éloignés de la cellule royale de base au nom de la démocratie. C'est le cas actuellement de la chefferie d'Ekatt-Bita, de Nkolnguélé ou encore de Nkul-Ngock.

Il en est également de la pomme de discorde qui déchire la chefferie d'Oback. La démocratie, appliquée dans l'espace particulier qu'est la chefferie traditionnelle est venue dénouer les conflits de lutte

¹ Discours du président américain Abraham Lincoln prononcé lors de l'inauguration du cimetière national en hommage aux victimes de Gettysburg le 19 novembre 1863, consulté sur le site www.franceinter.fr le 1^{er} avril 2018.

pour les chefferies qui, jusqu'ici étaient dans la cellule communautaire. Dans la chefferie traditionnelle d'Oback citée ci-dessus, un conflit générationnel est entrain de diviser la cellule royale. Les enfants réclament le commandement traditionnel devant leurs pères encore en vie. Du côté des enfants, on distingue les hommes d'affaires, hommes politiques, banquiers et "*feymens*" qui rejettent la loi, méprisent la filiation, la morale, la coutume et la tradition. Ils cherchent à s'emparer du pouvoir. Du côté des pères à qui reviennent légitimement la succession selon notre informateur, en vertu de la coutume et de la tradition qui voudraient que les chefs soient les "*Mintol*", c'est-à-dire les aînés, on retrouve aussi les enseignants d'universités et les administrateurs civils. Ce qui est remarquable dans le combat, c'est la stratégie de désaffiliation de la chefferie traditionnelle qui le sous-tend sous fond de démocratie. La chefferie fait l'objet de combats redoutables aux accents populaires et philanthropiques qui ne visent qu'à la desservir par des manœuvres fallacieuses (C. Trimua, 2007, p. 55). Au nom de la démocratie, elle tend à devenir un fourretout.

Comme le souligne Dieudonné Miaffo : "La démocratie en soi ne fait pas problème. Aucun esprit sérieux ne peut remettre en cause ce qu'on a défini comme le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple" (Miaffo, 1993, p. 59). Cependant, lorsqu'on y regarde de près, on se rend compte que c'est la voie de la corruption et du chantage en passant par la création des conflits irréels, superficiels et la menace que certains partis ont choisie pour aller à la conquête des chefferie traditionnelles (Miaffo, 1993, p. 59). C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dans la chefferie de Nkul-ngock où le chef de village se retrouve dans une histoire de corruption pour devenir chef en complicité avec le préfet de Monatélé.

En fait, la stratégie de démocratisation consiste à débilitier la chefferie traditionnelle comme un espace pluriel, à infiltrer des acteurs étrangers dans la lignée du commandement traditionnel pour établir les alliances avec le pouvoir central. Les élites qui présentent déjà ces velléités, puisque collaboratrice du pouvoir central, miroitent de ce fait le reflet de cette administration qui déjà n'est pas très appréciée par les masses autochtones. Du coup, celles-ci manifestent la peur que la chefferie ne se transforme en un véritable instrument de manipulation

des masses villageoises. Pour y arriver, les élites falsifient les modalités d'accès au pouvoir traditionnel.

2. 2 La stratégie de falsification des modalités d'accès au pouvoir traditionnel

Dans la grande zone forestière, le chef traditionnel est désigné conformément à une procédure démocratiquement établie. Cette procédure, très souvent, est définie par le système de parenté direct ; le chef est donc désigné ou choisi en fonction de la position qu'il occupe sur l'échiquier généalogique de sa famille. Ainsi, la succession se faisait du père au fils, ou du frère aîné au fils cadet. Dans la grande zone forestière comme dans la plupart des sociétés camerounaises à pouvoir diffus ou centralisé, la succession se fait de père en fils. Dans certains cas, tous les fils du chef peuvent être en compétition avec les mêmes chances de succéder à leur père. Dans ce cas, peuvent alors intervenir le critère d'élection et les rites magico-religieux dans la recherche du successeur. Le chef peut donc être « élu », c'est-à-dire désigné parmi plusieurs rivaux ou choisi directement par le père avant sa mort.

Avec l'avènement de l'administration coloniale cependant, les choses basculèrent autrement et les fondements traditionnels de la chefferie furent sapés dans de nombreux cas². L'émergence de l'administration coloniale dans le biotope cheffal a engendré des conflits sociaux et déstabilisé bon nombre de chefferies. Il s'agissait pour le colonisateur de mettre sur pied des chefs acquis à sa cause et manipulables au gré de ses intérêts. C'est ainsi que les chefferies perdirent de leur grandeur et de leur substance. Mais le combat des colonisés ne fut pas des moindres pour rétablir la chefferie dans sa dignité et sa puissance. Il y eut des révoltes et on assista à des règlements de comptes.

La stratégie coloniale de déstabilisation et de fragilisation des chefferies traditionnelles est aujourd'hui reprise et renforcée par les nouveaux leaders citadins issus des milieux d'affaires, politiques, administratifs ou universitaires. Dans la grande zone forestière, cette stratégie est courante. L'arbre généalogique qui servait de base à la succession est aujourd'hui ébranlé et même méprisé. Les fils et les petits-fils réclament la chefferie devant les pères quand bien même ces derniers

² Il convient de dire que la chefferie traditionnelle fut instituée dans la grande zone forestière par l'administration coloniale. Pour autant, on ne saurait nier l'existence de cet appareil dans le passé précolonial tout simplement parce qu'elle avait une organisation anarchique et qui donnait à la communauté l'image d'une société acéphale.

sont encore vivants. Ils qualifient le système de parenté de caduque. Les alliances ésotériques, économiques et politiques dictent la loi devant la filiation³. Tel est par exemple le noyau conflictuel qui divise les membres de la chefferie traditionnelle de *Nkul-ngock* dans la Lékié, arrondissement d'Evodoula. Les fils réclament la succession d'une chefferie dont le père encore en vie est victime des fluctuations de la démocratie actuellement en cours dans les milieux de la chefferie traditionnelle. Le fils, habité par une volonté de puissance, s'accapare de la chefferie au détriment des successeurs légitimes. L'illettrisme du père et l'argent du fils ont eu raison devant les principes traditionnels et les textes juridiques. Dans cette veine, Dieudonné Miaffo fait le même constat en ces termes : "L'histoire de ces 20 dernières années est riche en enseignements. Des notables refusent d'initier ou d'introniser tel chef car ils ne le reconnaissent pas et se refusent d'être complices d'une administration corrompue. Des populations contestent leur chef et réclament le vrai, revenu d'exil ou sorti de prison où il avait été envoyé pour des besoins de la cause" (Miaffo, 2002, p. 26).

Voilà qui explique le décor que l'on vit dans les couloirs de la désignation des chefs traditionnels dans la grande zone forestière. Cette problématique de falsification des modalités de succession du commandement traditionnel, est au cœur des stratégies de ré-fabrication des chefferies traditionnelles aujourd'hui selon les objectifs qui ne servent, à y regarder de près, qu'à desservir la légitimité de l'institution cheffale. La chefferie traditionnelle vit une véritable recomposition sur de nouveaux pôles de pouvoir intégrant les instances administratives suprêmes, de hauts fonctionnaires, des grands commerçants, les hommes d'affaires et des acteurs issus de la société civile. La question qui se pose cependant est celle des enjeux d'un tel basculement : quel est l'impact du changement de cap observé dans l'administration du commandement traditionnel ? Quelles en sont les conséquences sur la légitimité des chefs traditionnels d'une part et sur la régulation sociale des sociétés villageoises d'autre part ?

2.2.2 La crise de légitimité des pouvoirs traditionnels

L'irruption des chefs "citadins" pose dans la grande zone forestière le problème de crise de légitimité des pouvoirs traditionnels.

³ Entretien du 20 juin 2016 avec un interlocuteur ayant requis l'anonymat.

Cet état de choses est présentement à l'origine des brouillages et des tensions permanentes ouvertes ou sous-terraines observés dans les communautés segmentaires de la grande zone forestière. Dans le village *Ekat-Bita Tom* par Okola par exemple, le chef de village légitimement reconnu démissionna de ses fonctions de chef traditionnel au profit d'un fils et élite du village. Avocat international, ce dernier n'appartient point à la famille régnante. Au sein de la population, il est soupçonné de corruption. Le nouveau chef traditionnel d'après les informations recueillies avait usé des manœuvres dolosives pour convaincre le chef légitime à abdiquer de ses fonctions au profit de celui-là. Ce qui suscita au sein de la population des attitudes contradictoires vis-à-vis du nouveau chef. Sur cette base, plusieurs clans ce sont formés. Certains lui reconnaissent la légitimité et le respect dus à un chef. D'autres lui dénie cette légitimité sous prétexte que le nouveau chef de village "citadin" ne connaît rien qui puisse lui conférer le titre de chef traditionnel.

Ainsi, le pouvoir traditionnel enfoui dans le cérémonial du sacré qui confère la légitimité dans l'exercice du commandement traditionnel se trouve ainsi mis en question. Car si l'on s'en tient aux explications de Dieudonné Tsala Ngonu, c'est parfois la soif du pouvoir et les nécessités politiques du moment qui rabattent ces néo-notables dans ce secteur. Il ne s'agit donc pas pour ces nouveaux chefs, d'une vocation ou d'une prédestination au sens controversé de destinée naturelle vers un corps professionnel occultant le lien entre les ambitions politico-économiques et le statut de ces nouveaux chefs. La conséquence immédiate est la relégation professionnelle des pouvoirs traditionnels qui deviennent subsidiaires, voire inopérantes.

Cet état de chose est d'ailleurs résumé par Hubert Ouédraogo en ces termes : " pourtant on peut s'interroger sur le caractère traditionnel et même sur les compétences coutumières de ces nouveaux chefs citadins qui ont compris récemment l'intérêt de disputer le titre de chef traditionnel à leurs frères ruraux restés au village" (Hubert Ouédraogo, 2006, p. 20). Cette situation peut encore être illustrée par le cas de la chefferie traditionnelle de *Nkul-Ngock* ou d'*Oback*. Au sein de cette dernière, une lutte de succession divise actuellement les membres de la famille royale.

A l'origine, des enfants du feu Nkolo, membres de la lignée royale prétendent être les successeurs légitimes du chef sans autre forme

de procès devant leurs pères encore en vie qui revendiquent la même cause. Dans cette situation devenue chaotique, ce qui fait problème, c'est non seulement la légitimité mais aussi les mécanismes actuels de sélection du chef. Les candidats à la chefferie traditionnelle se fondent sur des socles autres que la légitimité pour discuter la fonction de chef traditionnel. Car pour eux, le chef traditionnel est devenu un simple collaborateur de l'administration centrale.

Dans ce contexte devenu morose et délétère, le chef est de plus en plus déraciné de ses fondements purement traditionnels. Pourtant, cette dimension du sacré est celle qui a toujours donné sens à la légitimité du chef toute. Ce qui rend plus complexe et plus redoutable la fonction du chef traditionnel, c'est non seulement le caractère magico-religieux qui entoure l'exercice de son pouvoir, mais aussi et surtout la place qu'il occupe dans la conscience collective de la communauté. Les maîtres d'œuvre du sacré qui interfèrent ainsi dans l'exercice du pouvoir échappent totalement à l'entreprise du chef. Cette entreprise intègre les vivants et les mortes.

Autrement dit, la légitimité du chef traditionnel puise ses racines dans ce qu'il y a de mystérieux dans le sacré. Est sacré, ce dont il n'est pas possible à quiconque d'accéder naturellement sans recours à un rituel initiatique bien orchestré en amont par les anciens. Est sacré aussi, ce dont l'accès par principe est interdit au profane en vertu de son caractère mystérieux.

En clair et au vu de ce qui précède, il y a lieu de constater que L'irruption des chefs " citadins " pose dans la grande zone forestière le problème de la crise de légitimité des pouvoirs traditionnels. L'exercice du pouvoir traditionnel suppose un minimum d'imprégnation aux rites et aux initiations qui donnent au chef traditionnel toute la légitimité nécessaire dans son exercice. Sans cette dose du mystère et de pouvoirs magico-religieux, le commandant traditionnel perdrait toute la substance de son exercice ; le chef ne serait chef que de nom. C'est le malheur des chefs citadins hissés au sommet des pôles de pouvoir politique, administratif, intellectuel et d'affaire qui n'arrivent à la tête du commandement traditionnel que pour intensifier leur pouvoir et multiplier les gains matériels. Sans aucune initiation traditionnelle ni grande connaissance des réalités locales de leurs terroirs, ils s'éloignent fort de leurs compétences pour servir des intérêts égoïstes.

Conclusion

Les faits sur lesquels nous sommes partis, montrent que la fonction de chef traditionnel devient aujourd'hui aussi enviable que prisée par les élites issues politiques, administratifs, universitaires et d'affaires dans la grande zone forestière. Pour les ambitions politiques et de pouvoir, les chefferies traditionnelles sont dans cet espace géographique de plus en plus sollicitées et occupées par ces élites illégitimes, au regard des textes juridiques qui encadrent ce secteur et les mécanismes traditionnels de dévolution du pouvoir ancestral. Dans ce sens, s'est posé le problème de légitimité et de fil d'attache dynastique antécédent. Ce lien qui manque cruellement à ces néo-notables, est à l'origine de nombreux conflits observés aujourd'hui dans les chefferies et lors de désignation des chefs. Mais, ces dernières (élites) soucieuses d'intégrer la lignée royale, ont développé d'autres méthodes d'accession au trône, allant de la désaffiliation, à l'instrumentalisation en passant par l'achat des titres nobiliaires. Pourtant même, il y a moins de deux décennies cette chefferie était considérée comme un objet dénué de tout mobile intéressé. Sous ce rapport, il convient de noter que les chefferies traditionnelles dans la grande zone forestière sont de plus en plus victimes des assauts parasitaires des élites, lesquels (les assauts parasitaires) polluent cet espace particulier de gestion des masses populaires autochtones à travers les conflits de crises de légitimité.

Références bibliographiques

- ANY, 1AC 3390.** (1956), Les problème de la Chefferie au Cameroun.
- Balandier G,** (1971)., *Sens et puissance*, Paris, PUF.
- Bopda A,** (1993)., *Genèse, mutation et problèmes urbains de la chefferie « traditionnelle » à Yaoundé (Cameroun)*, in « *pouvoirs et cités d'Afrique Noire*, Edition Karthala, 1993
- Bourdieu P,** (1987)., "Espace social et pouvoir symbolique", in *Choses dites*, Paris, minuit, p. 147.
- Fopoussi Fotso E,** (1991)., *Faut-il brûler les chefferies traditionnelles ?* Yaoundé, SOPECAM,
- Fourchard,** (2007)., *Gouverneur des villes d'Afrique. Etat, gouvernement local et acteurs privés*, Paris, Karthala.

- G. Lutz**, (2004)., "Structure traditionnelles dans la gouvernance locale pour le développement local", Université de Berne, Suisse, Institut des sciences politiques, mai, p. 3
- Georg L**, (2004)., "Structures traditionnelles dans la gouvernance locale pour le développement local", université de Berne, Suisse, Institut des sciences politiques, mai".
- Halpougoudou M**, (2004), "Chefferie traditionnelle et pouvoir républicain : une alliance contre-nature?", in *Espace non scientifique*, n°002, Juin, p. 71.
- Hurault. J**, (1960)., *La structure sociale des Bamiléké*, Paris, Mouton.
- Jacquemot P**, (2007), "Chefferies et décentralisation au Ghana, Afrique contemporaine", n°221.
- Joseph R**, (1984), *Um Nyobe R., Le problème national Camerounais*, Paris, L'Harmattan.
- Joseph R**, (1986)., *Le mouvement nationaliste camerounais*, Paris, Khartala.
- Kpwang Kpwang R**, (2011), *La chefferie traditionnelle dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud-Cameroun (1850-2010)*, L'Harmattan.
- Magazine de l'écologie et du développement durable, « entre acquis d'hier et défis d'aujourd'hui », ECOVOX, n°38, juillet-décembre, p.1
- Miaffo D**, (1993)., "Chefferie traditionnelle et démocratie". Réflexion sur le destin des chefs en régime pluraliste, Yaoundé, Laakam.
- Mouctar T et Taguem Fah T. G. L**, (2007)., "Les élites musulmanes et la politique au Cameroun sous administration française : 1945-1960", in Anonyme, p.
- Mouiché I**, (2005), "Chefferies traditionnelles, culture et développement local au Cameroun, in revue *Mapouto*, N° 2024, p. 4.
- Mouiché I**, (2012)., "chefferie traditionnelle, culture et développement local au Cameroun", in *Maputo Agency*, N°124, Vol 5 p. 6.
- Nach Mback C**, (2000)., "Chefferies traditionnelles au Cameroun : ambiguïtés Juridiques et dérives politiques", in *CODESRIA, Africa Development*, vol CXXV, nos 3&4, p. 20.
- Nten Niate S**, (2015)., "Les chefs traditionnels de la grande zone forestière du sud- Cameroun : des raisons d'une banalisation aux fondements d'une revalorisation",
- Ouedraogo H**, (2006), "Décentralisation et pouvoirs traditionnels : le paradoxe des légitimités locales", in *Monde en développement*, 2006/1, N°133, p. 106.

Ouédraogo, H, (2006)., “Décentralisation et pouvoirs traditionnels : le paradoxe des légitimités locales”, in *monde en développement*, 1(n°133), p.15

Sindjoun L, (2002)., *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica.

Toukam D, (2010), *Histoire et anthropologie du peuple bamiléké*, Paris, L'Harmattan.

Trimua C, (2007)., “Statut juridique des chefs traditionnels au Togo : Incertitude et ambiguïtés”, in *ARGO*, Togo, Vol 5, p. 5.

Arrêté n°306 du 15 février 1933 fixant le statut des chefs indigènes

Loi N°74/23 du 05 Décembre 1974 portant organisation communale

Loi N°69-06 du 18 janvier 1996, portant révision de la constitution du 02 juin 1972

Loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation